

FORMATION DE LA PROMESSE D'ACHAT A L'ACTE AUTHENTIQUE

ALUR-ACTE

Conforme au décret n°2016-176 du 18 Février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Public Visé

Profession immobilière

Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel
1 Jour

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

• Maîtriser les fondamentaux juridiques pour accompagner ses clients

- Qui vend et sous quel statut juridique ?
- Qui achète et sous quel statut juridique ?
- Qu'est ce qui est vendu et sous quel statut juridique ?

• Comprendre la solennisation de la vente immobilière

- Le déclencheur : l'offre d'achat
- Le grand saut : la promesse ou compromis de vente
- La finale : l'acte authentique

• Sa position chez le notaire

- Maîtriser son dossier
- Détenir toutes les informations administratives et financières de son client
- Se situer dans son bureau

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les fondamentaux juridiques pour accompagner ses clients
- Comprendre la notion de solennisation de la vente immobilière
- Sa position chez le notaire

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de formation
- Vidéoprojecteur
- Supports de formation (papier / projeté)

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM, tour de table, observation